

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mercredi 30 janvier 2019 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

**Date de convocation de l'assemblée : 22/01/2019**

**PRESENTS :** Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Marie-Thérèse Panhéleux, Daniel Cottin, Ronan Maray, Véronique Parois, Prosper Amossé, Jeannick Boyère, Dominique Léon, Philippe Mahé, Brigitte Louarn, Anita Cussonneau, Sylvie Ollivier, Stéphanie Cornet, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christine Gicquel et Christiane Monvoisin.

**PROCURATION :** Philippe Mahé a donné procuration à Yvon Mahé  
Arrivée de M. Jeannick Boyère à 20h36.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Daniel Cottin

**1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2018 :**

Vote favorable à l'unanimité.

**2- Subventions 2019 :**

*Rapporteur Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de subventionner les associations mentionnées dans le document annexé à la présente délibération, d'inscrire la somme correspondante au Budget Primitif 2019, de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision, et de transmettre la présente délibération et son annexe à M. Le Sous-Préfet et à M. le Receveur municipal.

*Vote à l'unanimité*

**3- Demande de subvention DSIL :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Considérant les travaux de démolition de la salle polyvalente et la création d'un espace central au centre bourg, permettant d'accéder aux équipements communaux, de favoriser la mobilité, de développer l'attractivité du territoire et stimuler l'activité du centre bourg,  
Le montant prévisionnel des travaux est de 371 850 € HT.

Considérant la phase 2 de l'aménagement du centre bourg, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DSIL, et d'adopter le plan de financement tel que proposé ci-dessous:

Dépenses	Montant	Recettes	Montant sollicité
Travaux	371 850.00€	DSIL	74 370.00 €
		COMMUNE-autofinancement	297 480.00 €
<b>Total HT</b>	<b>371 850.00€</b>	<b>Total HT</b>	<b>371 850.00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>446 220.00€</b>		<b>446 220.00 €</b>

*Vote à la majorité (15 pour et 3 contre : Christine Gicquel, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon)*

**4- Demande de subvention DETR :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre les rénovations thermiques des bâtiments communaux et, notamment par le changement des menuiseries extérieures permettant ainsi la réalisation d'économie d'énergie pour l'annexe de la Mairie ainsi que l'école publique primaire.

Le montant des travaux prévisionnel est de 17 519.86 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 pour ce projet (priorité 1) et d'adopter le plan de financement tel que proposé ci-dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant sollicité
Travaux	17 519.86 €	DETR	6 131.00 €
		COMMUNE-autofinancement	11 388.86 €
<b>Total HT</b>	<b>17 519.86 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>17 519.86 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>21 023.83 €</b>		<b>21 023.83 €</b>

*Vote à l'unanimité*

#### **5- Création de poste :**

*Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux*

Par délibération du 21/11/2017, le conseil municipal a créé le poste de responsable de la médiathèque, poste pourvu depuis juin 2018. Conformément au PCSES adopté en 2017 et afin de garantir le fonctionnement de la médiathèque conformément aux orientations du Ministère de la Culture, la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine (cadre C) à temps non complet (pour 17h30/semaine) est, à présent, nécessaire. Cet agent aura pour mission principale de participer au service de lecture publique dans sa globalité, accueillir du public et services associés, de gérer les collections et collaborer aux animations. Il travaillera sous l'autorité hiérarchique de la responsable de l'équipement et en étroite collaboration avec l'équipe des bénévoles.

Ce poste sera à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

*Vote à la majorité (15 Pour, 2 contre : Christiane Monvoisin et Régis De Barmon, 2 abstentions : Christine Gicquel et Jérôme Ricordel).*

#### **6- SSIAD Désignation du représentant:**

*Rapporteur : Cécile Marchand*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Mme Marchand Cécile, comme représentant communal au sein du SSIAD de Guéméné-Penfao et de Sion Les Mines, et de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet et à M. le Président du SSIAD.

*Vote à l'unanimité*

#### **7- Compte-rendu de commissions et délégations:**

##### Décisions du Maire :

Décision n°2019-01 relative à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG44,

Décision n°2019-02 relative à la mission de coordination SPS pour la phase n°2 du Centre Bourg

Décision n°2019-03 relative à l'exercice du Droit de Prémption pour une parcelle cadastrée YE2

CCAS : Les Restau du cœur ont récolté 194 kg à Fégréac samedi dernier.

CCAS ABS : La commission d'Analyse des Besoins Sociaux a travaillé sur un questionnaire Mutuelle qui sera intégré dans le prochain bulletin municipal.

De même, les ateliers nutrition à destination des deux écoles sont reconduits entre Mai et Juin.

Commission tourisme: La commission continue son travail sur la réalisation d'un circuit vélo de Pont-Miny-Le Bellion-Le Bourg.

Commission culture: Programmation en cours avec un projet d'atelier d'écriture.

Commission centre bourg : La 1<sup>ère</sup> esquisse de la phase 2 a été présentée. La commission s'est également rendue sur place.

Le Maire clôt le conseil à 21h20

Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal: 28/03/2019 à 20h00

